

## Contre Déclaration.

Les Dispositions de Leurs. Majestés Britannique  
et Prussienne, pour le rétablissement de la  
Tranquillité Générale de l'Europe, ayant été  
fermes et sinceres, Elles n'ont pu éprouver aucun  
Changement par le Cours du Temps, qui s'est  
écoulé depuis Leur Déclaration du 25.<sup>e</sup>  
November 1759.

Leurs. Majestés acceptent, donc, avec  
Satisfaction, l'Offre de l'Assemblée d'un  
Congrès dans la Ville d'Augsbourg, renfermée  
dans les cinq Déclarations faites à Paris le  
26.<sup>e</sup> de Mars dernier, et remises à Londres  
le 31.<sup>e</sup> du même Mois, au Nom, et de la Part,  
de Leurs. Majestés, l'Imperatrice Reine,  
l'Imperatrice de toutes les Russies, Le Roi  
Très Chrétien, Le Roi de Suede, et le Roi de  
Pologne, Electeur de Saxe.

Les Cours de Londres, et de Berlin,  
acquiescent également à la Clause de cette  
Déclaration, qui concerne la Règle qu'on  
propose d'établir par rapport à l'Admission  
des

des Plenipotentiaires qui auront Droit d'être  
recus à ce Congrès.

Au reste, comme Leur Tèle pour l'Avancement  
de l'Ouvrage salutaire d'une Sacrification  
Generale, correspond parfaitement à Celui qui  
paroit animer les Cours de Vienne, de Petersbourg,  
de Versailles, de Stockholm, et de Varsovie, Leurs  
Majestés Britannique et Prussienne, ne  
tarderont pas de nommer incessamment  
Leurs Plenipotentiaires, étant disposées de  
concourir, d'un Pas commun et égal, à Tout  
ce qui pourra accélérer l'Ouverture du  
Congrès, qui vient de Leurs être offert.

À Londres le } Au Nom, et par Ordre du Roi.  
3.<sup>e</sup> d'Avril 1761. }

Bute.

N. B. La même Contre Declaration que Celle ci, pour l'Imperatrice  
de Russie, le Roi Très Chrétien, le Roi de Suède, et le Roi de  
Pologne, Electeur de Saxe, a été faite et signée le même  
jour que Celle-ci; Et Elles ont toutes été remises, en même  
Tems, à Monsieur Le Prince Galitzin, pour les faire passer  
à Paris.